

LA TRADITION ORALE EXISTE-T-ELLE ?

article de Pierre Gibert dans la revue Le Monde de la Bible

Pierre Gibert vient d'écrire un article, dans la revue Le Monde de la Bible, hors série, intitulé « La tradition orale existe-t-elle ? ». Cet exégète avait déjà publié dans Documents Episcopat, bulletin du secrétariat de la conférence épiscopale française, n° 17 de novembre 1987, un article intitulé « Enjeux d'un fondamentalisme catholique » où Marcel Jousse était classé parmi les fondamentalistes, comme représentant du courant « de la découverte de l'oral primitif » derrière l'écrit actuel ». Avec ce nouvel article, l'auteur semble franchir un pas de plus en niant l'existence d'une tradition orale à la source de la Bible.

Le texte ci-dessous tente de démonter, pièce par pièce, l'argumentation de cet exégète auquel la distinction essentielle, apportée par Marcel Jousse, entre « style parlé » et « style oral », échappe complètement, ce qui lui permet, en passant constamment de l'un à l'autre, de brouiller les pistes.

Les arguments d'autorité sous-jacents à cet article

* les titres de l'auteur :

exégète,
directeur des *Recherches de Science religieuse*

- curieusement, il ne fait pas appel à son statut de père jésuite.

* la qualification des ouvrages consacrés à la tradition orale :

« *tel ou tel ouvrage de vulgarisation »*

- les ouvrages consacrés à la tradition orale ne peuvent être visiblement que des ouvrages de vulgarisation, ce qui leur enlève toute l'autorité d'ouvrages de spécialistes.

- on se garde bien de citer ces ouvrages et leurs auteurs, ce qui ne permet pas de vérifier leur degré de compétence.

* l'autorité des historiens :

« *les historiens ont depuis longtemps mis en évidence l'impossibilité de cette thèse* ».

- notons le collectif indéfini qui fait poids par leur supposée unanimité : les historiens

- or, cet article ne cite aucun historien :

Jean Astruc est « l'un des pères fondateurs de l'exégèse moderne ».

Albert Bates Lord et Jack Goody sont des ethnologues et des anthropologues mais pas des historiens, et qui présentent deux défauts majeurs :

✕ leur étude a porté sur des populations très circonscrites, à partir desquelles ils ont procédé à une généralisation abusive à mes yeux :

« *Albert Bates Lord qui, ..., à partir de l'étude des bardes yougoslaves... »*

« *Jack Goody qui... analysa, à partir de son expérience d'ethnologue en Afrique... »*

✕ ce sont des intellectuels occidentaux qui ne sont pas nés dans une culture orale et qui l'analysent de l'extérieur avec leurs préjugés.

- aucune allusion à Marcel Jousse ni même à Birger Gerhardsson.

or, Marcel Jousse présente deux qualités essentielles :

- ☒ ses études ont porté sur un grand nombre de cultures orales.
- ☒ il est né et a vécu toute son enfance dans une culture orale.

J'entends d'ici l'objection facile et paresseuse : les travaux de Marcel Jousse datent de la première moitié du 20^{ème} siècle. Ils sont dépassés par les recherches actuelles : on remarquera que l'auteur ne cite que des travaux récents. Mais Jean Astruc, qui date du 18^{ème} siècle, ne semble pas dépassé, puisque l'auteur lui a consacré un ouvrage récent datant de 1999.

* la démonstration

- en ce qui concerne les ouvrages de vulgarisation, soi-disant, ils affirment sans démontrer :

« Tel ou tel ouvrage de vulgarisation sur la Bible tenait pour acquis, sans pour autant le démontrer, que les événements racontés avaient d'abord été, pendant des générations, transmis oralement. »

- mais la preuve que nous apporte Jean Astruc de l'impossibilité tient en ces quelques mots :

« Il est difficile de se persuader que, dans une tradition plusieurs fois répétée, on ait pu se souvenir exactement de la description topographique du Paradis terrestre... de l'âge de chaque Patriarche, du temps précis où ils ont commencé d'avoir des enfants, et de celui où ils sont morts... »

☒ il est, en effet, difficile à des gens de style écrit, dépourvu de toute mémoire digne de ce nom, d'imaginer que d'autres personnes de style global-oral puissent avoir une mémoire différente et efficace, capable, comme le fait la mémoire des griots africains, de retenir la généalogie de tous les membres de la tribu et de permettre, par exemple, à ce descendant d'esclave africain exporté aux Etats-Unis et auteur du livre *Racines*, de retrouver l'histoire de son lointain ancêtre Kounta Kinté. Ou encore comme la mémoire de la caste des historiens Achantis retenant les généalogies depuis des temps immémoriaux, sans aucune variation possible du texte oral, puisque toute variation est sanctionnée par la mise à mort de son auteur.

Une fausse conception de la tradition orale

* il y a, dans cet article, une confusion entre oral et oralité, ou plus précisément, pour reprendre le vocabulaire jousien, une confusion entre « style parlé » et « style oral », quand, bien sûr, cette confusion arrange l'auteur :

- confusion ici, quand il s'agit de réduire l'influence de l'oralité :

☒ « Que la parole soit première, antérieure à tout apprentissage d'écriture, relève du bon sens quotidien comme de l'expérience historique...Mais de là à en déduire la toute-puissance de l'oralité... »

Relevons, au passage, que l'expérience historique des peuples de tradition de style oral, elle, ne compte pour rien aux yeux de cet auteur qui, visiblement, ne prend même pas la peine de s'y intéresser.

☒ « *La simple transcription d'un discours oral donne un texte illisible soit par platitude soit par « bégaiements » de l'expression et de la pensée. Quiconque a relu par écrit ce qu'il avait dit ou raconté fait l'expérience de cette décevante surprise. Ainsi y a-t-il de la part des écrivains une élaboration particulière pour faire « entendre » ou rendre « audible » et donc « oral » ce qui sera intégralement le fait de leur écriture. »*

Rappelons une fois de plus qu'un discours oral n'est pas une récitation de style oral. Il y a dans ces lignes l'aveu d'un homme de style écrit qui ne maîtrise pas son langage et qui révèle être déçu par la transcription de ses discours oraux. Mais de quel droit élève-t-il son expérience personnelle au niveau d'une expérience universelle ? Toute loi qui souffre au moins une exception n'est plus une loi. Or, précisément, Marcel Jousse constitue une de ces exceptions : il improvisait ses cours à partir d'un plan préétabli mais sans rien écrire à l'avance. Ses cours sont donc des discours oraux, au sens où les entend l'auteur. Cependant, aucune platitude ni aucun bégaiement dans l'expression de ce professeur, dont les phrases tombent toujours impeccables, avec de très rares « cuirs de langage ».

Il est dommage que cet auteur n'ait jamais pris le temps, certainement, de se pencher, non sur des discours, mais sur des récitations de style oral où aucune platitude ni aucun bégaiement n'est perceptible. Voir, par exemple, le Kalevala finnois, les *voceri* corses, les *bertsu* basques, etc., sans parler évidemment de la Bible, mais il est vrai qu'elle ne relève pas de l'oralité !

- distinction ici, quand il s'agit de prouver qu'on ne trouve rien de tel dans la Bible :

« *Evoquons d'abord les travaux d'Albert Bates Lord qui, dans les années 1960-1970, à partir de l'étude de bardes yougoslaves, établit un certain nombre de conditions à la transmission orale : il faut des rythmes et rimes, des stéréotypes bien définis et une répétitivité facilitant la mémorisation, une certaine longueur des séquences récitatives ou déclamatoires, toutes choses, disons-le tout de suite, qu'on ne trouve pas dans la littérature biblique, sinon de façon exceptionnelle et... brève ! »*

☒ notons au passage que l'auteur raie d'un coup et d'un seul l'une des caractéristiques essentielles et la plus universelle qui soit de toutes les « littératures » orales : le parallélisme, omniprésent dans la Bible et presque totalement absent de toute littérature de style écrit.

* ce qui est sous-jacent à la pensée de l'auteur, c'est la conception de la transmission orale sous forme de « téléphone arabe », ce en quoi il rejoint peut-être certains de ces vulgarisateurs qui conçoivent également la transmission orale de cette façon :

« *Ils prétendent par là rendre la tradition plus facile et plus sûre, en évitant de la faire passer par un trop grand nombre de mains (un lapsus significatif d'exégète « papyrovore » qui ne jure que par l'écrit !!!) où elle aurait pu s'obscurcir, s'affaiblir, s'altérer. »*

Cette conception de la transmission orale est commune aux exégètes qui tiennent les travaux de Marcel Jousse comme négligeables :

« Je puis citer un cas de tradition purement orale qui me permet de remonter jusqu'à un fait advenu en 1792. Beaucoup de détails concrets se sont effacés avec le temps, mais les grandes lignes subsistent. J'ai reçu cette « tradition » en 1938, grâce aux témoignages d'un cousin germain de l'une de mes arrière-grand-mères et de ses deux sœurs, nés en 1852, 1858 et 1861. Ceux-ci la tenaient eux-mêmes de leur propre grand-mère, qui avait reçu de sa mère, née avant la Révolution française, un

crucifix d'ivoire sculpté au XVIIIème siècle. L'histoire était liée à la transmission de cet objet de famille: il s'agissait donc d'un récit « étiologique » qui expliquait l'origine de l'objet en racontant comment il était venu en possession de la famille. On ne m'a raconté l'histoire que parce qu'il m'était destiné. En fait, l'objet a disparu pendant la seconde guerre mondiale et la génération qui le détenait est morte. N'ayant noté sur le moment ni les noms des personnes, qui m'étaient transmis avec la généalogie correspondante, ni le nom des lieux, sauf une localisation générale dans la Puisaye (Yonne et Nièvre), je ne puis retrouver que les grandes lignes du récit; mais celles-ci sont fermes.

« En gros, voici le fait. Notre ancêtre commun était, en 1789, régisseur du domaine possédé par une famille noble qui perdit des biens en 1790 et qui prit alors le parti d'émigrer en attendant des jours meilleurs. Emigration en Angleterre, si mes souvenirs sont bons. Le chef de famille emprunta alors l'argent nécessaire à son régisseur. Il lui remit en gage un crucifix d'ivoire sur lequel il prêta serment de rendre l'argent à son retour. Son domaine, devenu « bien national », ne fut pas acquis par le régisseur qui perdit à la fois sa fortune et son poste. Après la tourmente, quand il maria sa fille, il ne put lui donner pour dot que le crucifix d'ivoire: celui-ci gardait sa valeur de gage et il pourrait servir de « témoin », dans le cas où la famille émigrée rentrerait et serait en mesure de rembourser son emprunt. Elle ne rentra pas. C'est ainsi que le crucifix fut transmis d'une génération à l'autre, en ligne directe et par droit d'aînesse. La famille qui le détenait en 1938 était sans descendant direct: l'objet m'était donc promis oralement, comme au parent le plus proche qui pourrait en faire un bon usage.

« Je n'ai aucune raison de mettre en doute l'historicité du récit, dans ses grandes lignes stylisées avec le temps. Toutefois l'échange de vues entre les trois narrateurs faisait apparaître des différences de détail entre leurs « recensions ». Si l'objet m'avait été transmis, je pourrais à mon tour raconter le récit à celui qui en serait le nouveau destinataire, avec plus de précision que je ne le fais ici, car les souvenirs liés à l'objet (noms, lieux, circonstances) se seraient mieux gravés dans ma mémoire. Ainsi se trouverait bouclé un cycle de deux siècles. Il est clair qu'une mise en écrit de la tradition orale aurait pu intervenir en cours de route, si le besoin s'en était fait sentir et si, par exemple, un transmetteur de l'objet avait eu l'idée de joindre la narration à son testament. De la tradition orale, on serait passé alors à la tradition écrite, dont il conviendrait de faire la critique en distinguant la « substance » du fait et les détails narratifs qui ont pu subir des variations en cours de route. »¹

* la transmission orale du « téléphone arabe » n'a aucun « style », c'est-à-dire n'obéit à aucune règle rigoureuse, contrairement au « style oral » analysé par Marcel Jousse :

- elle ne repose pas sur la mémorisation littérale
- elle se déforme d'autant plus qu'il y a un plus grand nombre d'éléments transmetteurs
- elle peut donner « *un texte illisible soit par platitude soit par « bégaiements » de l'expression et de la pensée* ».

* l'auteur manifeste une conception très dépréciative de la mémoire, parce que cela l'arrange. Il ne peut même pas soupçonner que sa conception de la mémoire relève d'une psychologie « d'homme blanc, civilisé, déformé par l'usage exclusif de l'écriture » :

- la capacité de la mémoire est niée quand il s'agit de retenir des listes, des dates, des événements :

« *Il est difficile de se persuader que, dans une tradition plusieurs fois répétée, on ait pu se souvenir exactement de la description topographique du Paradis terrestre... de l'âge de chaque Patriarche, du temps précis où ils ont commencé d'avoir des enfants, et de celui où ils sont morts...* »

¹ Pierre GRELOT, *Cahiers Evangile*, n° 45, *Les Evangiles: origine, date, historicité*, Le Cerf, 1983, p. 32.

- comme beaucoup de spécialistes américains de l'oralité, dont Jack Goody, la mémoire ne permet pas une prise de recul par rapport au texte, que seule permet, évidemment, l'écriture. On n'est pas loin de la bonne distinction, propre à la culture occidentale si fière d'elle-même et si méprisante des autres cultures, entre pensée primitive et pensée évoluée !:

« Réciter un texte appris par cœur est conditionné par l'exercice de la mémoire, et du même coup limité : cela suppose un effort de mémorisation produit en particulier au détriment de la réflexion et d'un certain nombre d'informations. L'invention de l'écriture, en allégeant cet investissement, engendre autre chose : ne pouvant en aucun cas être considérée comme le simple stockage de récitations (ce qui est souvent induit dans le discours de l'oralité à tout prix), elle crée une « littérature ». Favorisant réflexions, variantes, recherches, notations de détails précis et importants, elle permet un travail sur ce qui a pu d'abord être dit. »

Que notre auteur aille donc dire aux rabbins, producteurs de la Tôrah orale, - que certains pouvaient réciter de mémoire à l'endroit et à l'envers -, que leur mémoire ne leur permettait pas de réfléchir sur leur texte et d'alimenter des discussions à l'infini.

Que notre auteur aille donc dire aux Pères de l'Eglise, qui connaissaient par cœur les textes de l'Écriture, sans être pourtant nécessairement de style global-oral, que leur mémorisation les empêchaient de réfléchir sur ces textes et de les analyser en profondeur.

Seul quelqu'un qui n'a pas de mémoire, faute de l'exercer en utilisant les lois de la mémoire de style global-oral, peut reprocher à la mémorisation l'effort qu'elle demande. C'est d'ailleurs pour faire tomber ce reproche que Marcel Jousse ne s'est pas contenté d'étudier la mémoire des peuples de style oral, mais qu'il a voulu faire expérimenter à des gens de style écrit la façon dont elle fonctionne, en composant les récitations évangéliques et en leur en proposant la mémorisation.

Seul quelqu'un qui n'a pas mémorisé des textes de sagesse peut affirmer que ceux-ci ne sont pas, du fait de leur mémorisation, source d'un approfondissement extraordinaire et d'une réflexion aigüe.

* pour l'auteur, enfin, le style oral ne semble pas permettre la condensation du texte :

« Paradoxalement, alors que l'écrit paraît indéfini, permettant notamment la constitution de livres longs et de bibliothèques importantes, il permet en même temps la condensation.

« Ainsi, dans la Bible, ce phénomène de condensation a produit la composition, en très peu de lignes, de récits complets qui seraient décevants et insatisfaisants à l'oral. Pensons à tel ou tel épisode : celui de Samson par exemple dérobant les portes de Gaza, en trois versets (Jg 16, 1-3) ; ou à telle ou telle parabole du Christ. L'écrivain a manifestement travaillé le récit pour en dire le maximum en un minimum de termes, et tirer le maximum d'effet sur le lecteur avec un minimum de moyens. »

☒ Remarquons le « manifestement » qui semble tellement aller de soi ! Bien sûr, puisque la Bible est de style écrit, cette condensation ne peut donc être le fait que de l'écriture. Et par conséquent, puisque, dans la Bible, on trouve de la condensation de texte, la Bible est de style écrit : la boucle est bouclée. Il ne vient même pas à l'idée que la condensation de texte peut aussi bien être due au style oral et je dirai même d'abord due au style oral.

Premièrement, la condensation est une des caractéristiques du style oral, parce que, dans le style oral, l'expression est tout entière enserrée dans des règles strictes de rythmo-mélodisme et, en ce qui concerne plus spécialement le style biblique de symétries, qui ne permettent pas le bavardage, contrairement au discours oral qui peut se diluer à loisir ou au texte écrit qu'on peut rallonger à souhait.

Deuxièmement, cette condensation du texte est, pour un spécialiste du style oral, une des preuves possibles que nous sommes en présence d'un texte oral, mis par écrit, avec les abréviations graphiques d'usage en ce domaine qui appellent une suppléance récitationnelle au moment où le texte est restitué oralement. Cette rédaction « *en très peu de lignes* » ne donnent pas des textes « *qui seraient décevants et insatisfaisants à l'oral* » puisque le récitant, au moment où il récite, rétablit ce qui manque. De toutes façons, je ne vois pas en quoi ces textes courts seraient insatisfaisants lorsqu'on les lirait tels quels à voix haute puisque **manifestement** « *l'écrivain a travaillé le récit pour en dire le maximum d'effet sur le lecteur avec un minimum de moyens* » !!! L'auteur se rend-il compte de ses propres contradictions ? Sauf, bien sûr, s'il confond style oral et bavardage, ce qui me semble le cas.

* enfin, paradoxe des paradoxes, mais l'auteur n'en est plus au bout de ses contradictions, l'écriture produirait de l'oralité et voici la Bible promue au rang d'illusionniste :

« *La Bible témoigne d'une véritable création littéraire qui nous donne alors l'illusion si agréable et expressive de l'oralité.* »

Deux questions se posent : comment la création littéraire de la Bible arrive-t-elle à nous donner l'illusion de l'oralité ? pourquoi la création littéraire de la Bible cherche-t-elle à nous donner cette illusion ?

Si la création littéraire de la Bible arrive à nous donner l'illusion de l'oralité, c'est que cette oralité répond à des critères repérables. Mais ces critères ne sont pas identifiables tant qu'on n'a pas distingué « style parlé » et « style oral ». Si la création littéraire de la Bible reproduit les critères du style oral, cela veut-il donc dire que la Bible remplirait « *un certain nombre de conditions à la transmission orale : des rythmes et rimes, des stéréotypes bien définis et une répétitivité facilitant la mémorisation, une certaine longueur des séquences récitatives ou déclamatoires* ». Mais l'auteur ne nous affirmait-il pas justement de toutes ces choses « *qu'on ne les trouv(ait) pas dans la littérature biblique, sinon de façon exceptionnelle et... brève !* ».

Il ne peut donc s'agir que de style parlé. Mais dans les deux cas se pose la deuxième question : quel intérêt y a-t-il à ce que la Bible nous donne ainsi « *l'illusion si agréable et expressive [de cette] oralité-là* » ? L'écriture serait-elle si peu expressive qu'elle ait besoin de nous faire croire qu'elle relève de l'oralité ? Ne serait-ce pas plutôt que, quoi qu'il en dise, l'auteur est obligé de reconnaître qu'il y a de « l'oralité » dans le style biblique et qu'il cherche désespérément à en chercher l'origine ailleurs que là où elle ne peut qu'être : l'origine orale de la Bible par tradition de style oral. D'où la question ultime que tout cet article cherche à masquer : quel intérêt cet auteur a-t-il donc à nier une telle évidence qu'il lui faille épouser autant de contradictions et chercher à identifier le style oral de la Bible comme une illusion créée par l'écriture ?

« **Une évocation de l'oralité étrangère à ce que l'Écriture dit d'elle-même** »

« *Avant toute chose, cette évocation de l'oralité est étrangère à ce que l'Écriture dit justement d'elle-même. Pour Israël et pour les premières générations chrétiennes, même si*

l'on sait que Dieu, « à maintes reprises et sous maintes formes, a parlé aux Pères par les prophètes... » (He 1, 1), il n'en reste pas moins que tout ce que nous « lisons » nous est exclusivement parvenu par « écrit »... L'oralité n'est jamais évoquée comme moyen de conservation ce qui fut certes d'abord dit, du moins en partie, et encore moins de ce qui fut écrit. »

☒ Relevons le « nous est exclusivement parvenu par écrit » et contentons-nous de donner quelques textes qui ne semblent pas corroborer cet « exclusivement » :

« Israël »

Voici le témoignage du Talmud sur la transmission orale de la Tôrah par Moïse au peuple :

« Nos Maîtres nous ont enseigné: « Comment fut l'ordre [de l'enseignement] de la Mishna ?

« Moïse apprit [la Mishna] de la bouche de la Toute-Puissance. Aaron entra et Moïse lui enseigna sa leçon. Aaron s'écarta et s'assit à la gauche de Moïse. Les fils d'Aaron entrèrent et Moïse leur enseigna leur leçon. Ses fils s'écartèrent. Eléazar s'assit à la droite de Moïse et Itamar à la gauche d'Aaron. [...] Les Anciens entrèrent et Moïse leur enseigna leur leçon. Les Anciens s'écartèrent, tout le peuple entra et Moïse leur enseigna leur leçon. Il en résulta que Aaron eut quatre [leçons]; ses fils, trois; les Anciens, deux; et le peuple, une.

« Moïse s'écarta et Aaron leur enseigna leur leçon. Aaron s'écarta et ses fils leur enseignèrent leur leçon. Ses fils s'écartèrent et les Anciens leur enseignèrent leur leçon. Il en résulta que tous eurent en main quatre [leçons].

« A partir de cela, Rabbi Eliezer dit: « Un homme est tenu d'enseigner à son élève quatre fois [la leçon]. Et on peut dire a fortiori: S'il en est ainsi pour Aaron, qui a appris de la bouche de Moïse, qui a appris de la bouche de la Toute-Puissance, combien plus un homme ordinaire qui apprend de la bouche d'un homme ordinaire [doit-il répéter !] ».

« Rabbi Aquiba dit: « D'où savons-nous qu'un homme doit répéter sa leçon à son élève jusqu'à ce qu'il l'ait apprise ? Parce qu'il est dit (Dt 31, 19): *Et enseigne-le [le Cantique] aux fils d'Israël, [mets-le dans leur bouche...]*.

« Et d'où savons-nous [que le maître doit répéter] jusqu'à ce que la leçon soit ordonnée dans leurs bouches ? Parce qu'il est dit (Dt 31, 19): *Mets-la dans leur bouche*. Et d'où savons-nous que [le maître] doit leur montrer les faces (= raisons, justifications, exemples concrets) ? Parce qu'il est dit: (Ex 21, 1): *Voici les jugements que tu placeras devant eux*. »²

Voici quelques citations bibliques qui insistent sur la nécessité d'avoir constamment la Tôrah, monument écrit pourtant, non pas dans la poche (et pour cause) mais sur la bouche.

« Ce sera pour toi un signe sur ta main,
un mémorial sur ton front,
afin que la Tôrah du Seigneur soit toujours dans ta bouche. »

(Ex 13, 9)

« Que le rouleau de cette Tôrah **soit toujours sur tes lèvres** :
médite-le jour et nuit,

² T.B. Erubin 54 b, cf Pierre LENHARDT et Matthieu COLLIN, *La Torah orale des Pharisiens, textes de la Tradition d'Israël*, Supplément au Cahier Evangile 73, Le Cerf 1990, pp. 67-68, qui ajoute le commentaire suivant : « Remarquons la belle expression : *Moïse apprit de la bouche de la Toute-Puissance*. On ne saurait mieux dire que la Torah, à l'origine, est orale. » Remarquons également, dans ce texte talmudique, que lorsqu'un rabbi renvoie à un texte de l'Écriture, il affirme : « Comme il est dit » et non pas « Comme il est écrit », autre preuve de l'oralité de l'Écriture.

afin de veiller à agir
selon tout ce qui y est écrit. »
(Jos 1, 8)

« La Parole est tout près de toi,
elle est dans ta bouche et dans ton cœur
pour que tu la mettes en pratique. »
(Dt 30, 11)

« Mettre dans la bouche et dans le cœur » désignent évidemment l'activité de mémorisation orale, car le commun des mortels ne pouvait avoir à sa disposition un rouleau de la Tôrah, comme on peut avoir aujourd'hui une bible dans sa poche, ne serait-ce que compte tenu du coût de cet objet. A la synagogue, le peuple recevait la Tôrah par l'audition, la mémorisait et se la répétait ensuite par cœur pour la méditer, la mettre en pratique et se la transmettre en famille.

Voici deux autres citations qui enjoignent aux pères de transmettre la Tôrah à leurs fils. Cette transmission est double : elle est orale (tu répéteras) et elle est écrite (tu les écriras). On est loin de l'exclusif de l'écriture. Que cette répétition soit orale, cela paraît évident puisque cela doit être fait n'importe où et dans n'importe quelle situation : on voit mal le père de famille trimballer son rouleau de la Tôrah sous le bras pour faire lire son gamin dans toutes ces situations :

« Que ces paroles que je te dicte aujourd'hui
restent gravées dans ton cœur.
Tu les répéteras à tes fils,
tu les leur diras,
Aussi bien assis dans ta maison,
que marchant sur la route,
Couché
aussi bien que debout.
Tu les attacheras à ta main comme un signe,
sur ton front comme un bandeau.
Tu les écriras sur les poteaux de ta maison
et sur tes portes. »
(Dt 6, 7)

« Ces paroles que je vous dis,
mettez-les dans votre cœur et dans votre gorge.
Attachez-les à votre main comme un signe,
à votre front comme un bandeau.
Enseignez-les à vos fils
et répétez-les leur,
Aussi bien assis dans ta maison,
que marchant sur la route,
couché
aussi bien que debout. »
(Dt 11, 18-19)

« **Les premières générations chrétiennes** »

Voici un texte très intéressant, d'une part, parce qu'il nous renvoie vers 304 après J. C. et que l'insistance du Proconsul nous apporte la confirmation que la transmission des Ecritures

se faisait encore à cette époque, pourtant déjà avancée par rapport aux origines du christianisme, en l'absence d'Écritures, parce que de mémoire (dans le cœur) et donc par oral :

« Le 12 février 304, dans la ville d'Abitène, non loin de Carthage, 48 chrétiens ont été surpris en train de célébrer la messe dominicale dans la maison de l'un d'entre eux. Ils furent arrêtés et transférés le soir même à Carthage pour être présentés au proconsul Anulin. C'est le récit de ces événements que nous appelons « la Passion des martyrs d'Abitène ». Son authenticité est reconnue par toute la critique historique. Paul Monceaux écrit : « Ces « acta » d'une authenticité indiscutable ont une valeur historique de premier ordre »³.

« Le récit a les accents clairs et sobres d'un témoin. Voyez plutôt :

« Le Proconsul interroge le prêtre Saturnin :

- Le Proconsul : « tu as contrevenu aux édits de l'empereur en réunissant ces gens ? »

- Saturnin : « Nous ne pouvons pas omettre la célébration du dimanche, c'est la loi. »

« Voici Eméritus, il est lecteur et c'est dans sa maison que la messe a été célébrée.

- Le Proconsul : « Y eut-il des assemblées interdites chez toi ? ».

- Eméritus : « Oui, nous avons célébré le jour du Seigneur ».

- Le Proconsul : « Il ne fallait pas accueillir ces gens ».

- Eméritus : « Je ne puis pas ne pas accueillir mes frères ».

- Le Proconsul : « As-tu les livres des Saintes Écritures dans ta maison ? »

- Eméritus : « **Je les possède, mais dans mon cœur** ».

- Le Proconsul : « En as-tu dans ta maison, oui ou non ? ».

- Eméritus : « **Je les porte dans mon cœur** ».

« Il se fait tard et le Proconsul les fait jeter en prison. »⁴

En résumé

Le « spécialiste » de l'écriture qu'est l'exégète Pierre Gibert est coupable de la même erreur qu'il dénonce chez les « vulgarisateurs » de la tradition orale : l'importance excessive qu'il attache au média qu'il défend. La vérité n'est pas dans « l'écriture à tout prix » pas plus qu'elle n'est dans « l'oralité à tout prix ». La vérité est dans la reconnaissance respective de l'existence, non niable, de chacune, et dans leur interaction, non niable également. On ne gagne rien à nier l'existence de la tradition orale, si du moins on cesse de la confondre, par facilité, par calcul ou par ignorance, avec l'oral, pas plus qu'on ne gagne quelque chose à faire l'impasse totale sur les travaux de Marcel Jousse, comme si, à l'image de la tradition orale qu'on veut nous faire accroire, il n'avait jamais existé. Finalement, je trouve que la position des « vulgarisateurs » est moins excessive que celle du « spécialiste » car eux, au moins, ne nient pas l'existence de l'écriture.

« Sur ces questions, il est temps (en effet) de tenir compte de travaux qui, depuis quelques décennies, ont permis d'éclairer la nature et les conditions des transmissions orales, que ce soit dans les cultures à oralité ou dans les cultures à écriture, et donc de se rendre compte de ce qu'elles impliquent les unes par rapport aux autres tant en elles-mêmes que dans leurs rapports » sans oublier de faire appel à tous les travaux qui touchent à cette question plutôt que de ne retenir que ceux qui vont dans le sens de la thèse qu'on veut soutenir pour des raisons qui ne peuvent qu'être idéologiques.

³ Pierre MONCEAUX, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, tome III, pp. 140, 147.

⁴ José ALBERTI, *Olmia et ses martyrs*, 1986, pp. 33-35.

Non, tous les « vulgarisateurs » ne recourent pas « à la tradition orale pour « sauver » ou « sauver » une écriture biblique jugée défaillante ou peu fiable » car, pour certains, dont je suis, à l'école de Marcel Jousse, l'écriture biblique est la mise par écrit des traditions de style oral. Elle ne saurait donc être défaillante ou peu fiable. Par contre, que cette écriture biblique soit « victime des travaux « critiques » des « méchants » exégètes », c'est l'auteur lui-même qui l'affirme. Il me semble, en effet, que c'est plutôt eux qui juge l'écriture biblique défaillante ou peu fiable. A les en croire, la plupart de ces écrits n'ont-ils pas été rédigés à une époque tardive, dans un but apologétique, où Abraham, Moïse deviennent des mythes construits a posteriori, par des prêtres soucieux de lutter contre la tentation des faux dieux babyloniens. Pour moi, les exégètes ne sont pas méchants, ils sont « bêtes », comme me le disait un jour un de mes élèves, par ignorance maintenue d'authentiques travaux scientifiques qui les amèneraient à se remettre sérieusement en cause ou du moins à nuancer leurs affirmations souvent péremptoires.

Mais l'enjeu n'est-il pas d'importance : si la Bible est une création littéraire très tardive, le Dieu de la Bible est aussi une création littéraire : il est dit intervenir dans notre Histoire, mais il n'y intervient pas réellement puisque les faits historiques où il est censé intervenir ne sont que des créations littéraires à but mythologique, au plus mauvais sens du terme. A ce niveau, le Père du mensonge n'en est plus réduit à se transformer en « ange de lumière » : il lui suffit de se parer de l'habit de spécialiste authentifié, d'historien patenté et le tour est joué : le petit peuple ne doit surtout pas se laisser abuser par des « vulgarisateurs » mais il est prié de suivre aveuglément les spécialistes dont on aura pu apprécier l'habileté de la démonstration, à travers cet article que nous venons d'analyser pas à pas.